

# Communiqué de presse

# Ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire

PARIS, France, le 27 août 2024 à 13h (CET) – Pharnext SCA (FR001400N1P4 – ALPHA) (la « Société »), société biopharmaceutique à un stade clinique avancé développant de nouvelles thérapies pour des maladies neurodégénératives sans solution thérapeutique satisfaisante, annonce l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire par décision du Tribunal de Commerce de Paris en date du 22 août.

Pour rappel, la société Pharnext avait annoncé qu'elle n'était pas en mesure de financer son activité au-delà de la procédure de conciliation ouverte jusqu'au 15 juillet 2024. Dans ces circonstances, la Société avait elle-même demandé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à son profit, demande à laquelle le Tribunal a donc fait droit.

Le jugement qui prononce l'ouverture de cette procédure de liquidation judiciaire a nommé la SELAFA MJA, prise en la personne de Maître Lucile JOUVE, en qualité de liquidateur.

Dans ce contexte, la Société a demandé la suspension de la cotation de ses actions à compter de ce jour.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que, compte tenu du montant des passifs de la Société, des sûretés accordées et de la valeur estimée des actifs, les produits éventuels de cession d'actifs ne devraient pas permettre de versement aux actionnaires de Pharnext.

## Avertissement :

La société Pharnext a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société Global Tech Opportunities 13, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en OS qui ont été ensuite transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société Global Tech Opportunities 13 et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.

### À propos de Pharnext

Pharnext est une société biopharmaceutique à un stade clinique avancé, qui développe de nouvelles thérapies pour les maladies neurodégénératives actuellement sans solution thérapeutique satisfaisante. Pharnext possède un nouveau candidat médicament, PXT3003, en développement dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A), une neuropathie périphérique héréditaire, rare et invalidante. PXT3003 bénéficie du statut de médicament orphelin en Europe et aux Etats-Unis. Plus d'information sur *Pharnext.com* 

Pharnext est cotée sur le marché Euronext Growth à Paris (code ISIN : FR001400N1P4).

#### Contacts

Relations Presse Financière
ACTUS finance & communication
Anne-Charlotte Dudicourt
acdudicourt@actus.fr
+33 (0)1 53 67 36 32